



SE UNSA 95

Cergy le 19 juin 2012

Immeuble Jacques LEMERCIER
5 avenue de la PALETTE
95000 CERGY PONTOISE

Madame la Directrice Académique
des services départementaux
de l'Education Nationale
Immeuble le Président
2 A avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE

Objet : AVS tâches administratives rentrée 2012 2013.

Madame la Directrice Académique,

Plus d'une centaine d'AVS "Aide à la direction d'école", de notre département, voient leur contrat prendre fin au plus tard, le 31 Août prochain...De fait, si aucune mesure n'est prise dans les prochains jours, les AVS -aide administrative- ne seront pas en poste à la rentrée prochaine, à un moment crucial.

En qualité de signataire du protocole sur la direction d'école, le SE-UNSA vous demande de bien vouloir avec les services de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, procéder au renouvellement en urgence de ces supports pour les écoles bénéficiaires de ce dispositif, **sans interruption de service**, sans nécessité de recruter et de former de nouveaux agents, chaque fois que cela sera possible. Le délai minimal d'un mois pour le renouvellement des contrats en cours, imposé par Pole Emploi et la réglementation du code du travail nécessite une grande réactivité de Monsieur le Préfet en coordination avec vos services.

Cette demande a également pour but de préserver des personnes en précarité, qui ont un rôle important pour le fonctionnement des écoles : aussi bien en terme de sécurité-surveillance des entrées et sorties, que d'accompagnement pour nombre de sorties scolaires parfois impossibles sans leur présence dans certains secteurs de notre département, que pour la gestion de BCD, et enfin d'aides au quotidien auprès des collègues directrices et directeurs. En réalité bien que ces supports soient étiquetés Aide Administrative, c'est l'ensemble du fonctionnement des écoles qui en bénéficie.

Des missions essentielles qui doivent conduire à la pérennisation et professionnalisation de ces emplois pour le SE UNSA.

Nous tenons à souligner que depuis le 14 février dernier plus de soixante dix écoles ont perdu ce moyen et des centaines d'autres victimes de suppressions ces dernières années ont subi des dégradations notables des conditions de travail et de fonctionnement. Alors que dans le même temps, les demandes institutionnelles et des partenaires de l'école ne cessent d'augmenter ! C'est pourquoi, il nous paraît indispensable que chaque école qui en fera la demande pour la prochaine rentrée puisse bénéficier de ces emplois aidés.

Vous aurez compris nos préoccupations sur un sujet qui en 2009, avait déjà fait l'objet d'un véritable gâchis humain, et de l'urgence à gérer ce dossier des AVS tâches administratives.

Par ailleurs, l'accompagnement aux élèves en situation de handicap reste par la loi de 2005, la priorité nationale. Notre département est un des premiers dans l'inclusion de ces élèves en milieu ordinaire. Pour le SE UNSA cette caractéristique doit être prise en compte par Monsieur le Préfet, afin qu'un juste équilibre des recrutements permette de répondre à ces deux catégories de besoins.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'EQUIPE DU SE UNSA 95

Evelyne SEGUIN

Secrétaire Départementale